Pharmaleo
Pharmacie Paque Amiens

ANSM - Mis à jour le : 23/05/2024

Dénomination du médicament

VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation
Camphre racémique, Lévomenthol

Encadré

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, ou votre pharmacien.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 3 jours.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ?
3. Comment utiliser VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Classe pharmacothérapeutique - code ATC : à visée décongestionnante, R05X.

Décongestionnant au cours des affections respiratoires banales (rhumes, rhinites, rhinopharyngites) chez l'adulte et l'enfant de plus de 12 ans.

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 3 jours.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ?

N'utilisez jamais VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation :

- Si vous êtes allergique au camphre racémique, au lévomenthol ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6,
- Enfants ayant des antécédents de convulsions fébriles ou non.
- Chez l'enfant de moins de 2 ans.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation.

Eviter tout contact avec les yeux en raison du risque d'irritation. En cas de contact rincer abondamment à l'eau.

UN AVIS MEDICAL EST NECESSAIRE en cas d'antécédent d'épilepsie.

N'utilisez ce médicament qu'avec précaution

- En cas de réaction allergique, arrêtez le traitement.
- En cas de fièvre, d'écoulement nasal purulent, d'expectoration purulente, CONSULTEZ VOTRE MEDECIN.

Enfants et adolescents

N'utilisez pas ce médicament chez l'enfant de moins de 12 ans.

Cette spécialité contient des terpènes qui peuvent entraîner à dose excessive, des accidents neurologiques à type de convulsions chez l'enfant. Respecter les conseils d'utilisation : ne pas dépasser 2 inspirations par narine et 3 prises par jour.

Autres médicaments et VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation

Ce médicament contient des dérivés terpéniques : camphre et lévomenthol. D'autres médicaments en contiennent. Ne les associez pas afin de ne pas dépasser les doses maximales conseillées (voir mode d'emploi et posologie).

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament.

VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation avec des aliments et boissons

Sans objet.

Grossesse et allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament. Ne pas utiliser ce médicament pendant l'allaitement.

Ne prenez pas ce médicament sans avoir demandé l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Sans objet.

VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation contient :

Sans objet.

3. COMMENT UTILISER VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ?

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

La dose recommandée est de 2 inspirations par narine et par prise, à renouveler si nécessaire sans dépasser 3 prises par jour, en répartissant les prises régulièrement dans la journée.

Voie respiratoire.

Appliquer à chaque narine, appuyer sur la narine opposée pour la maintenir fermée et inspirer.

La durée d'utilisation est limitée à 3 jours.

Utilisation chez les enfants et les adolescents

N'utilisez pas ce médicament chez l'enfant de moins de 12 ans.

Si vous avez utilisé plus de VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation que vous n'auriez dû

Sans objet.

Si vous oubliez d'utiliser VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation

Sans objet.

Si vous arrêtez d'utiliser VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Fréquence indéterminée (ne peut pas être estimée à partir des données disponibles) :

- Allergie.
- Irritation locale.

- Gêne nasale.

- En cas de non-respect des doses préconisées :
    - risque de convulsions chez l'enfant,
        - possibilité d'agitation, de confusion chez les sujets âgés.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : https://signalement.social-sante.gouv.fr/.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur le conditionnement extérieur. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

A conserver à une température inférieure à 25°C.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation

- Les substances actives sont :

Camphre racémique..... 39,671 g
Lévomenthol ..... 39,671 g

Pour 100 ml de solution.

1 ml de solution imprègne un tampon d'acétate de cellulose, placé dans la partie médiane du tube.

- Les autres composants sont :

Huile essentielle d'aiguilles de sapin de Sibérie, salicylate de méthyle

Qu'est-ce que VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation et contenu de l'emballage extérieur

Ce médicament se présente sous la forme de tampon imprégné pour inhalation par fumigation en tube.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRE VICKS
163-165, QUAI AULAGNIER
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

P&G HEALTH FRANCE
18C BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
21000 DIJON

Fabricant

PROCTER & GAMBLE MANUFACTURING GMBH
PROCTER & GAMBLE STR.1
64521 GROSS-GERAU, HESSEN
ALLEMAGNE

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Sans objet.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :

[à compléter ultérieurement par le titulaire]
< {MM/AAAA}>< {mois AAAA}.>

Autres

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).